



Déclaration liminaire 28/06/2023

Madame la Directrice Académique
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Pour débiter cette première et unique CAPD de l'année scolaire, le SE-Unsa renouvelle sa totale opposition à la loi de 2019 de transformation de la fonction publique. Cette loi est un modèle de dénigrement et de mise à l'écart des organisations syndicales élues pour représenter les personnels.

La réduction considérable des compétences des CAP place chaque fonctionnaire dans un face à face par trop inégal entre l'agent et son administration de tutelle.

De nombreux questionnements de collègue restent alors sans réponse, de nombreuses situations de personnels au regard du mouvement, de l'obtention des temps partiels, des inéats-exeats restent opaques, incompréhensibles et invérifiables. Pour illustration, le nombre conséquent de questions diverses que nous vous avons envoyées et pour lesquelles nous espérons avoir des réponses.

Pour commencer : que penser des réponses aux demandes de temps partiels qui tombent après la 1^{ère} phase du mouvement, ne permettant pas aux collègues auxquels l'administration a opposé un refus de participer au mouvement ? Il nous sera rappelé une nouvelle fois que cela était déjà le cas l'année dernière... mais ce n'est pas une réponse satisfaisante et elle ne peut être acceptée par les collègues.

Que dire des collègues directeurs.trices qui se sont vu.e.s refuser l'accès à la LADE, sans explication des raisons de ce refus ? Il avait été dit qu'un rdv serait prévu avec leur IEN afin que leurs soient explicitées les raisons du refus, les points à renforcer et les pistes de travail. A notre connaissance cela n'a été fait pour aucun des collègues dans cette situation. Le SE-UNSA demande que les collègues « faisant fonction » se présentant à l'entretien qui seraient non retenus soient accompagnés ou libérés de leur intérim de faisant fonction de direction, et ce d'autant que bien souvent ils l'assurent souvent contre leur gré, pour répondre à un impératif administratif, voire pour faire plaisir à leur inspecteur.rice. Quel mépris de l'administration et de la hiérarchie envers ses fonctionnaires ! Madame L'Inspectrice d'Académie, ne pourriez-vous pas aussi concéder ne serait-ce qu'un simple remerciement à ces collègues qui durant l'année ont rendu ce service et ont permis la continuité du service publique dans nos écoles ?

Toujours concernant cette LADE, certaines questions posées lors des entretiens ne sont pas tolérables de la part des jurys et de la hiérarchie : « Avez-vous quelques choses à ajouter avant de retourner frustrée dans votre voiture ? ». Et ce n'est que l'exemple le plus ahurissant ! Bien d'autres propos tenus à ces collègues nous apparaissent déplacés voire grossiers. Est-ce pour être confronté à ce genre de questions, de remarques, que nos collègues se présentent aux entretiens ?

Comment ne pas évoquer les écoles qui n'ont pas été prévenues qu'elles sont « berceau de PEES » alors que cela devait être fait ? Ces décisions qui ont de telles conséquences dans le quotidien de nos écoles doivent être communiquées. Les équipes ont besoin de ces informations pour adapter leur organisation et leur fonctionnement. Il nous semble que cela n'est pas compliqué à mettre en œuvre. L'utilisation de l'adresse mail l'est parfois pour des infos bien plus futiles !

Que penser enfin de ces situations d'élèves que l'on qualifie de perturbateurs et qui mettent à mal le fonctionnement d'une classe, d'une école entière. Nous avons entendu hier les efforts qui ont été faits sur des situations très dégradées, que ces situations sont également le fait d'autres services publics (justice, social) au temps encore plus long que celui de l'éducation nationale. Toutefois, ces situations ont un impact réel, que nous jugeons trop souvent sous-estimé par nos hiérarchies, sur la vie professionnelle et privée des agent.e.s. Quels moyens sont mis en œuvre pour réhabiliter la confiance de ces collègues, dans leur travail, leurs conditions de travail, et leur hiérarchie ? Ces remarques sont tout autant vérifiables pour le 1^{er} degré que pour le 2nd degré.

Arrêtons là, cet inventaire à la Prévert que l'on peut qualifier de désastreux. Notre Éducation Nationale qui devrait ne faire qu'une pour l'intérêt des élèves, des apprentissages et du bien-être de ses fonctionnaires est divisée et génère du mal être, des dissensions, et des inégalités de traitement.

Lors des différentes instances, nous vous avons rapporté le mépris ressenti dans nos écoles, la perte de sens de notre métier d'enseignant, du manque de dialogue social, des problèmes de communication envers les collègues, de la souffrance au travail, du manque de moyen pour une inclusion scolaire réussie, du manque de remplaçants, etc.

En réponse à tout cela, que nous propose le ministère ? Le PACTE, qui vient ajouter des contraintes supplémentaires au quotidien déjà bien chargé des collègues.

- Inégalitaire aussi entre Professeur des Écoles : les collègues de cycle 1 étant écartés de fait de la brique 18h00. Est-ce à dire qu'ils n'ont pas les mêmes compétences qu'un collègue de cycle 2 ou 3 ? Quelle mésestime pour ces collègues !
- Inégalitaire aussi entre le 1^{er} et le 2nd degré. Les 18h00 de soutien ou approfondissement en 6^{ème} ne seront pas accessibles aux collègues du 1^{er} degré car l'organisation du collège sera, dans la grande majorité des cas, incompatible avec les emplois du temps du 1^{er} degré. Au SE-UNSA, nous serons vigilants à ce que cette brique des 18h00 soit équitablement répartie entre 1^{er} et 2nd degré.
- En plus d'être profondément inégalitaire le PACTE va amener à des conflits entre collègues au sein d'une même équipe, ce que l'on commence déjà à constater.

Le SE-UNSA affirme et rappellera donc son opposition à ce PACTE qui s'avère profondément inégalitaire et ne répondant pas aux demandes d'augmentation de salaires sans augmentation du temps de travail. Nous continuons à réclamer une augmentation indiciaire de nos rémunérations... sans aucune contrepartie.